



# Présentation de mon jugement de la cour de cassation

Par **aikido41**, le **20/07/2015** à **09:14**

bonjour

j'ai un litige avec un avocat de fort de France suite a une taxation d'honoraire j'ai déposé mon dossier devant le batonnier qui lui normal a confirmé la taxation je me suis adressé au premier président de la cour d'appel de fort de France et j'ai voulu prendre un avocat sur place(je pense que cela valait la peine car d'une facture de 2800 euros on passe avec la taxe a 6400 euros )le probleme sur 28 avocats

contactés 3 étaient d'accord mais quand je leur est expliqués que c'était pour une taxation d'un confrère il n'était plus libre j'ai donc expliqué tout ça au premier président en lui demandant le depaysement puis ce que je ne pouvais pas aller me defendre (un aller et retour en Martinique la il etait inutile de me défendre vu la somme du voyage et de surcroit je n'ai pas les moyens financier donc 3 fois j'ai demandé le dépaysement car sans avocat et ne pouvant pas me présenter le premier président ma dit que je n'avais pas besoin d'avocat j'ai donc rédigé un courrier avec un semblant d'argument de défense rien n'y a fait il a confirmé les 6400 euros maintenant je crois qu'il me reste que la cassation je sais plus quoi faire et surtout si je peux pas payer qu'est qu'il va m'arrivé si vous pouvez me donner une solution d'avance merci